

# COMITÉ DE PARENTS

**PROCÈS-VERBAL** de la réunion virtuelle du **Comité de parents** du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le **mercredi 16 novembre 2022**, à 19:15 sur la plateforme Zoom, et présidée par madame Tania Naim, présidente.

---

## PRÉSENCES

Académie Saint-Clément		Madame Tania NAIM
Au Trésor-du-Boisé		Monsieur Hugo DE KOULEN
Beaconsfield	<b>Absente</b>	Madame Élizabéth HUART
Beau-Séjour		Madame Dalia RAMY
Bois-Franc-Aquarelle		Madame Tania NICOLAS
Cardinal-Léger	<b>Absent</b>	Monsieur Fadi BRAYKEH
Catherine-Soumillard	<b>Absente</b>	Madame Nadine GUERTIN
Cavelier-De-LaSalle		Madame Hala JAWLAKH
Chanoine-Joseph-Théorêt		Madame Marie-Claude BÉLANGER
Collège Saint-Louis		Madame Cristelle LAMOTHE
Dalbé-Viau		Madame Annie ARSENAULT
De la Mosaïque		Monsieur Philippe LAMY
De la Traversée		Monsieur Steve DUBREUIL
De l'Altitude	<b>Absente</b>	Madame Marie-Hélène HOFBECK
De l'Odyssée		Madame Nathalie MIRON
De l'Orée-du-Parc		Madame Raymonde GOMIS
Des Amis-du-Monde		Madame Martine RIENDEAU
Des Berges-de-Lachine		Madame Françoise MICHAUD
Des Coquelicots		Madame Marie-Claude DESAULNIERS
Des Découvreurs	<b>Absente</b>	Madame Evelyne BEAULIEU
Des Grands-Êtres		Madame Anne-Hortense EBENA
Des Marguerite		Monsieur Alexandre EYQUEM
Des Saules-Rieurs		Madame Myriam MÉNARD
Des Sources		Monsieur Éric MATHIEU
Dollard-des-Ormeaux		Madame Marie-Ève BERGERON
Dorval-Jean-XXIII	<b>Absent</b>	Monsieur Othman HABLANI
Du Bois-de-Liesse		NIL
Du Bout-de-l'Île		Monsieur Simon MARTINEAU
Du Grand-Chêne		Madame Sonia DJELID
Du Grand-Héron	<b>Absente</b>	Madame Isabelle LAFRANCE
Du Petit-Collège	<b>Absent</b>	Monsieur Frédéric DUBÉ
Du SAS	<b>Absente</b>	Madame Christelle Sylvie ONOMO
Édouard-Laurin		Madame Valérie LAVERDIÈRE
Émile-Nelligan		Monsieur Amir HOUSHMAND
Enfants-du-Monde		Monsieur Yassine HAOUARI
Enfant-Soleil		Madame Myuri VARAPPIRAGASAM
Félix-Leclerc	<b>Absente</b>	Madame Sylvie MARIAGE
Gentilly		Madame Anne-Marie ROBITAILLE
Guy-Drummond		Madame Elizabeth VILLENEUVE
Harfang-des-Neiges	<b>Absente</b>	Madame Mailin AGUILERA
Hébert	<b>Absent</b>	Monsieur Louis BOURGEOULT
Henri-Beaulieu		Madame Rawand AKIKI
Henri-Forest	<b>Absent</b>	Monsieur Fadi AOOUN
Île-des-Soeurs	<b>Absente</b>	Madame Stéphanie PELLERIN
Jacques-Bizard	<b>Absente</b>	Madame Geneviève GOUPIL
Jardin-des-Saints-Anges		Monsieur Dominic ROUSSEL
Jean-Grou	<b>Absent</b>	Monsieur Abdelmouctalib LACHEHAB EL IDRISSE
Jonathan		Monsieur Carl LETENDRE
Jonathan-Wilson		Madame Nina IOUSSOUPOVA
John-F. Kennedy		Monsieur Yan OUELLETTE
Joseph-Henrico		Monsieur Martin POIRIER
Katimavik	<b>Absente</b>	Madame Marta CRUZ
Lajoie	<b>Absente</b>	Madame Kahina LADJ
Lalande	<b>Absente</b>	Madame Marie-Hélène HOFBECK

Laurendeau-Dunton	<b>Absent</b>	Monsieur Abdallah BRAHIMI
Laurentide		Madame Mireille-Épiphanie TCHIAKO
L'Eau-Vive	<b>Absente</b>	Madame Rosette MALULU
Lévis-Sauvé		NIL
Marguerite-Bourgeois		Monsieur Luc MICHAUD
Martin-Bélanger		NIL
Monseigneur-Richard		Madame Mélanie BAZIN
Mont-Royal	<b>Absente</b>	Madame Karine GIMMIG
Murielle-Dumont		Madame Mélanie RENAUD-MAUSSENET
Notre-Dame-de-la-Garde		Monsieur Jérôme PÉPIN
Notre-Dame-de-la-Paix	<b>Absent</b>	Monsieur Sébastien LAPOINTE
Notre-Dame-de-Lourdes		Madame Véronique GÉLINAS
Notre-Dame-des-Rapides	<b>Absent</b>	Monsieur Michael-Peter MORIN
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs		NIL
Nouvelle-Querbes		NIL
Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont		NIL
Paul-Jarry	<b>Absente</b>	Madame Roxanne ROUSSEL
Perce-Neige		Madame Elham ESHAGHPOUR
Philippe-Morin	<b>Absente</b>	Madame Aurora BETANCOURT
Pierre-Laporte	<b>Absent</b>	Monsieur Julien VÉRONNEAU
Pierre-Rémy		NIL
Pointe-Claire		Monsieur Romain NANTA
Rose-Virginie-Pelletier		NIL
Saint-Clément-Est		Monsieur Xiaozhou ZHOU
Saint-Clément-Ouest		Monsieur Mathieu RINALDI
Sainte-Catherine-Labouré		Madame Viviane FOURNIER-POIRIER
Sainte-Genève-Ouest		NIL
Sainte-Genève-Sud		Madame Judith LALONDE-DIONNE
Saint-Georges		Monsieur Simon MARTINEAU
Saint-Gérard		Monsieur Philippe GRECARD
Saint-Germain-d'Outremont	<b>Absent</b>	Monsieur Serge CARON
Saint-Laurent	<b>Absente</b>	Madame Maryam SEYFAEE
Saint-Louis		Monsieur Patrick BARRETTE
Saint-Luc		Monsieur Alex Ligory AMIRTHA NATHAR
Saint-Rémi	<b>Absente</b>	Madame Adriana LANZA
Terre-des-Jeunes		Madame Kathlene MARCELO-VIDAL
Très-Saint-Sacrement		Madame Marie-Hélène LECLERC
Victor-Thérien		Monsieur Jean-François CODÈRE

#### **COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉHDAA**

Laurentide	Madame Nathalie RUIZ D'ESCRIVAN
Félix-Leclerc	Madame Katherie ROCHETTE
Peter-Hall	Madame Francine ACHO
Au Trésor-du-Boisé	Monsieur Bachar SOUAF

#### **AUTRES PRÉSENCES**

Madame Raymonde Gomis, substitut, CCSÉHDAA  
 Madame Isabelle Médeiros, substitut, CCSÉHDAA  
 Madame Mindy Lamer, substitut, Académie Saint-Clément  
 Monsieur Martin Bougie-Richer, substitut, école Catherine-Soumillard  
 Madame Geneviève Lay, substitut, école des Coquelicots  
 Madame Gabriela Galicia Vazquez, substitut, école du Grand-Héron  
 Madame Hala Jawlakh, substitut, école Monseigneur-Richard  
 Madame Tania Naim, substitut, école Mont-Royal  
 Madame Julie Hurtubise, substitut, école Notre-Dame-des-Rapides  
 Madame Cindy Murphy, substitut, école Sainte-Catherine-Labouré  
 Madame Silvana Souza, substitut, école Saint-Laurent  
 Monsieur Ryan Brown, substitut, école Saint-Rémi

#### **Public**

Monsieur Étienne Chabot, parent, école Saint-Clément-Ouest  
 Monsieur Komla Avoumatsodo, parent, école Perce-Neige

## **Autres présences**

Monsieur Rudi Maghuin (secrétaire au procès-verbal au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys) assiste également à la rencontre.

## **Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures 20.**

Madame Tania Naim, présidente 2022-2023 du CP, salue les membres de l'assemblée et les remercie pour leur présence. Madame la présidente rappelle que les membres du CP ont convenu de tenir leurs séances en virtuel durant les mois d'hiver. Elle se réjouit de cette décision étant donné la tempête de neige venant de s'abattre sur le Québec.

Madame la présidente demande aux membres du CP de bien vouloir s'identifier sur Zoom (prénom, nom, établissement, D ou S (délégué ou substitut)) afin de faciliter la prise des présences et la communication durant la rencontre.

Madame Naim mentionne qu'il sera demandé aux membres du CP d'être concis dans leurs interventions afin de ne pas étirer la rencontre car le commentaire blâmant la durée des séances revient chaque année. Madame la présidente demande aux membres de fermer leurs micros durant la rencontre et de lever la main pour demander la parole.

### **1. PAROLE DU PUBLIC**

Messieurs Chabot et Avoumatsodo ne demandent pas la parole.

### **2. MOT DES DGA**

Madame la présidente signale qu'il s'agira de la seule séance de l'année se déroulant sans la visite d'un DGA car ils sont tous indisponibles car ils sont tous en rencontre, à Québec, avec le ministère de l'Éducation. Madame Naim indique que le CP a soumis quelques questions au CSSMB et a reçu deux réponses. Elle ajoute que d'autres réponses suivront. Elle annonce que monsieur Dominic Bertrand, DG du CSSMB, assistera à la séance du CP du 15 décembre prochain. Elle ajoute que toutes les questions restées sans réponse seront communiquées le plus tôt possible à monsieur Bertrand afin qu'il puisse y répondre lors de sa visite.

Madame la présidente procède à la lecture d'une question ayant été soumise au CSSMB, à savoir : « *Les médias ont levé le voile sur le régime de modification des attentes. On y apprend que 3% des élèves du primaire et 10% des élèves du secondaire au CSSMB sont sur cette voie. Pouvez-vous expliquer en quoi cela consiste, qui prend la décision d'y inclure un élève, quel est le niveau d'information fourni aux parents, quelles sont les conséquences pour l'élève quant à sa possibilité d'obtenir un DES et comment les notes sont-elles affichées sur le bulletin?* ». Madame Naim mentionne qu'un [article](#) est paru à ce sujet dans le journal La Presse, le 7 avril 2022. Maître Marie-Josée Villeneuve, DGA et secrétaire générale du CSSMB, a répondu que l'article a malheureusement été rédigé à la suite d'une demande d'accès à l'information, sans aucune précision, ce qui n'a pas permis au CSSMB de communiquer une information exacte. La journaliste a fait quelques raccourcis sans consulter le CSSMB, ce qui a pu induire la population en erreur. La question de la modification est complexe et cette décision n'est jamais prise à la légère. Monsieur Bertrand propose d'en parler plus amplement lors de sa visite en décembre. Il pourra alors répondre aux questions des membres.

Madame la présidente procède à la lecture de la seconde question ayant été soumise à Maître Villeneuve, à savoir : « *Quelle est la procédure à suivre en cas de présence de souris dans une école? Est-ce que les parents devraient être avertis car les professeurs et le personnel de l'école en parlent aux élèves* ». Maître Villeneuve a répondu qu'il arrive effectivement que nous ayons des souris, souvent des mulots, dans nos écoles,

particulièrement à ce temps-ci de l'année. Lorsque le temps froid arrive, l'ouverture des portes sur une longue période, plusieurs fois par jour (entrées et sorties des classes, récréations), permet à ces animaux de s'introduire pour trouver de la chaleur. Lorsque leur présence est constatée, des actions sont immédiatement prises, notamment avec des exterminateurs. Si une problématique particulière était vécue, Maître Villeneuve invite les parents à communiquer avec leur direction d'école.

### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Ajout du point 14.1. : Nomination pour le Comité d'éthique et de déontologie de la FCPQ.

**(CP/22-11/01)**

**IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Robitaille**, secondée par monsieur Dominic Roussel, et **RÉSOLU à l'unanimité**, par les membres du Comité de parents, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

**(Proposé par madame Anne-Marie Robitaille – secondée par monsieur Dominic Roussel - Proposition adoptée à l'unanimité)**

#### **ORDRE DU JOUR**

OUVERTURE DE LA RÉUNION – VÉRIFICATION DU QUORUM

- 1. PAROLE DU PUBLIC**
- 2. MOT DES DGA**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 OCTOBRE 2022**
- 5. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 5 OCTOBRE 2022**
- 6. CONSULTATIONS**
  - 6.1. Nomination du substitut au protecteur de l'élève (retour : 25 novembre 2022)
  - 6.2. Écoles Gentilly, Lavoie, Saint-Louis et Saint-Rémi – Ouverture de groupes de maternelle 4 ans (retour : 25 novembre 2022)
    - 6.2.1. Mot du sous-comité de consultation
    - 6.2.2. Résolution
  - 6.3. École Victor-Thérien – Modification d'un acte d'établissement (retour : 16 décembre 2022)
    - 6.3.1. Résolution
  - 6.4. Centre d'éducation des adultes de LaSalle – Modification à l'acte d'établissement (retour : 16 décembre 2022)
    - 6.4.1. Résolution
- 7. SUIVIS ET INFORMATIONS**
  - 7.1. Congrès annuel en ligne de l'Institut TA (22, 23 et 24 mars 2023 – début des inscriptions : 1<sup>er</sup> novembre 2022)
  - 7.2. Rencontre des présidences et vice-présidences des CP à la FCPQ (3 novembre 2022)
  - 7.3. Allocation pour frais de déplacement et de gardiennage (projet de résolution)
  - 7.4. Signature des effets bancaires (projet de résolution)
  - 7.5. Plomb dans l'eau des écoles
  - 7.6. Formation du MEQ
  - 7.7. Actualité dans les écoles concernant les réseaux sociaux
    - 7.7.1. Résolution
  - 7.8. Règlement des rapports annuels – Gabarit CÉ
- 8. MOT DE LA PRÉSIDENTE**
  - 8.1. Correspondance
- 9. MOT DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA**
- 10. MOT DE LA CONSEILLÈRE ÉHDAA**
- 11. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES**
  - 11.1. Nomination des membres du Comité Intégration et conférences

- 12. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INNOVATION ET COMMUNICATION**
  - 12.1. Nomination des membres du Comité Innovation et Communication
- 13. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT**
- 14. MOT DU DÉLÉGUÉ 1 À LA FCPQ**
  - 14.1. Nomination pour le Comité d'éthique et de déontologie de la FCPQ
- 15. MOT SUR LA DERNIÈRE SÉANCE DU CA**
- 16. MOT DE LA TRÉSORERIE**
  - 16.1. Politique et cadre de gestion budgétaire du CP
  - 16.2. Bilan financier du CP
  - 16.3. Prévisions budgétaires 2022-2023 du CP
- 17. VARIA**
- 18. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE – (15 décembre 2022)**

Un délégué indique qu'il aimerait poser une question au DG quant à la publication des bulletins sur Mozaïk. Madame la présidente l'invite à lui faire parvenir sa question afin qu'elle soit transmise à monsieur Bertrand avant sa visite du 15 décembre prochain. Le délégué soutient que les bulletins sont publiés tardivement avant la rencontre entre les parents et les professeurs. Il mentionne que la rencontre, à son établissement, est prévue demain alors que la rencontre aurait dû se tenir mardi dernier. Il déclare qu'il s'agit d'un problème récurrent et qu'il doit écrire, chaque année, à la direction de son école pour que le bulletin soit disponible avant la rencontre des professeurs. Le directeur contacte alors le CSSMB et reçoit le bulletin, en général en dedans d'une heure. Il soutient que des parents assistent souvent à des rencontres sans bulletin et indique qu'il aimerait savoir s'il s'agit d'un problème récurrent. Le délégué déclare avoir appris que les notes que le professeur avait entrées dans Mozaïk n'étaient pas toutes transcrites dans le bulletin ayant été publié cet après-midi. Madame la vice-présidente mentionne que le CP pourra demander au DG quel est le processus en lien avec le bulletin. Pour sa part, elle a reçu le bulletin en début de semaine. Elle ajoute qu'on pourra également quelles sont les dates limites pour que rentrent les bulletins. Le délégué déclare que le CSSMB invoque un problème technique chaque année.

Un membre dit avoir remarqué qu'aucun point de l'ordre du jour ne traite de la mise en pause des projets et de ce qui va se passer à l'Île-des-Sœurs. Il constate qu'aucun DGA n'est présent et mentionne n'avoir pas vu de communication à cet effet. Il ajoute que cela fait en sorte que les parents n'auront aucune information à ce sujet durant un mois. Il soutient qu'il y a zéro communication. Il voudrait savoir ce que va faire le CP parce que les parents sont très énervés avec la situation. Aucune communication n'est venue de nulle part. Il considère que le CP devrait se positionner et qu'il faudrait ajouter un point à l'ordre du jour pour déterminer des actions. Il relate qu'une annexe doit fermer. Il signale que le CSSMB avait déclaré que cela ne lui causait pas de problème et que le CP avait demandé des chiffres. Il fut alors mentionné qu'on en reparlerait lors de la prochaine rencontre du CP car Maître Villeneuve ne les avait pas. Le délégué dit constater qu'il n'y a personne et que c'est reporté en décembre. Madame la vice-présidente indique avoir parlé avec le CSSMB au sujet de l'Île-des-Sœurs parce qu'elle a entendu tout ce qui s'y passait. Elle mentionne que les projets d'agrandissements, à l'Île-des-Sœurs et dans certains autres secteurs, ont été mis sur pause. Selon les données du ministère il y aurait une diminution de la population au niveau du CSSMB et dans certains secteurs. Aussi, des locaux sont loués dans un édifice à bureaux à l'Île-des-Sœurs parce qu'il manquait de place. Madame Robitaille relate que des parents s'inquiètent car les agrandissements ont été mis sur pause et ils se demandent où vont aller les enfants. Madame la vice-présidente rapporte avoir discuté avec madame Nathalie Provost, directrice (Service de l'organisation scolaire et Service du transport). Cette dernière lui a mentionné qu'il y a une baisse d'achalandage à l'Île-des-Sœurs selon les données du ministère. Le bail ne se terminera pas avant 2024. Madame Provost a déclaré qu'il y a de la place, selon les statistiques, pour mettre les élèves dans les écoles sur place car la diminution de population est là. Chaque printemps, les données démographiques du ministère en lien avec toutes les écoles sont refaites. Madame Robitaille déclare que les projets ne sont pas annulés mais qu'ils sont sur pause.

Elle ajoute que madame Provost a également indiqué l'avoir mentionné aux directions d'école de l'Île-des-Sœurs et que celles-ci sont au courant. Madame Provost a aussi mentionné être disponible afin de visiter les membres du CÉ à l'Île-des-Sœurs, ou ceux de tout autre CÉ, pour discuter de cela. Madame Robitaille allègue que le délégué peut demander à la direction de son établissement d'inviter madame Provost au CÉ afin qu'elle puisse tout expliquer, avec chiffres à l'appui. Le délégué soutient que le CSSMB dit avoir les chiffres mais, toujours est-il qu'il a ouvert une nouvelle école et qu'il n'y avait plus assez de place trois ans plus tard. Il mentionne que lorsque les parents de l'Île-des-Sœurs ne croient pas le CSSMB lorsqu'il déclare avoir des chiffres qui sont toujours vrais. Le délégué dit penser que le CP doit se positionner pour que le CSSMB soit plus ouvert et beaucoup plus transparent lorsque quelque chose comme cela se produit. Il déclare qu'on n'a toujours pas les chiffres. Il ajoute qu'il n'est pas nécessaire de venir les présenter et qu'il suffit de les envoyer ainsi que le plan. Le délégué demande si on parle de le faire avec les deux écoles de l'Île-des-Sœurs et de mélanger des élèves qui sont présentement à l'école des Marguerite afin de les amener à l'école de l'Île-des-Sœurs afin d'avoir assez de place. Il demande quel est le plan parce que personne ne voit rien dans le moment. Madame la vice-présidente répond qu'elle ne peut pas dire quel est le plan mais que madame Provost a soutenu qu'il y avait de la place selon les projections et qu'elle était disponible pour rencontrer les membres du CÉ. Elle ajoute que la demande peut être faite à madame Provost de rencontrer les membres du CÉ du délégué et lui communiquer son adresse électronique. Elle ajoute que madame Provost a mentionné avoir discuté avec les directions d'établissement concernées.

Monsieur Ouellette, vice-président du CA du CSSMB, mentionne que madame Robitaille a dressé un beau résumé de la situation. Les chiffres sont là. Les membres du CA les ont vus et ils seront partagés lorsque ceux-ci ne seront plus confidentiels. L'école a été avisée ainsi que les parents. Madame Provost va se faire un plaisir d'aller expliquer la situation. Les chiffres sont tous appuyés par le nombre de naissances dans les dernières années, les naissances prévues, la démographie, l'immigration prévue, etc. Il assure que le CSSMB ne prend pas la mise sur pause de la construction d'une école à la légère. Monsieur Ouellette affirme que de construire une école prend deux ans et que le CSSMB construirait l'école en cas de doute. Il soutient que si le projet a été mis sur pause c'est parce que le CSSMB est convaincu qu'il y a de la place en quantité suffisante pour accueillir tous les élèves. Le délégué répond être d'accord avec cela mais que le problème se situe au niveau de la communication. Il indique que les parents n'ont reçu aucune communication expliquant la situation et dévoilant le plan.

#### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 OCTOBRE 2022**

**(CP/22-11/02)**

**IL EST PROPOSÉ par monsieur Romain Nanta et RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents que le procès-verbal de la séance du CP du 20 octobre 2022 soit adopté, tel que présenté.

**(Proposé par monsieur Romain Nanta – Proposition adoptée à l'unanimité)**

#### **5. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 5 OCTOBRE 2022**

Madame Naim procède au dépôt du procès-verbal de la séance du CX du 5 octobre 2022.

#### **6. CONSULTATIONS**

##### **6.1. NOMINATION DU SUBSTITUT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE (Retour : 25 novembre 2022)**

Les membres du CP se penchent sur la consultation leur étant soumise.

**(CP/22-11/03)**

**ATTENDU QUE** par sa résolution #CA21/22-06-132 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 28 juin 2022, il a été adopté à l'unanimité de soumettre à la consultation du comité de parents la candidature de Me Laurence Sarrazin, à la fonction de Protecteur de l'élève substitut;

**ATTENDU QUE** par sa résolution CA20/21-03-075, le Conseil d'administration nommait Mme Anne-Martine Jeandonnet au titre de substitut à la Protectrice de l'élève du CSSMB;

**ATTENDU QUE** Mme Anne-Martine Jeandonnet a informé la secrétaire générale qu'elle n'était plus disponible pour assumer les fonctions du substitut;

**ATTENDU QU'**afin de pouvoir pallier toute absence ou incapacité de la Protectrice de l'élève en titre, il y a lieu de nommer une personne substitut à cette dernière pour agir en cette qualité, le cas échéant;

**ATTENDU QU'À** cet effet, la candidature de Me Laurence Sarrazin a été analysée et que le Comité de gouvernance et d'éthique a été informé de la disponibilité cette dernière;

**ATTENDU QUE** dans ce contexte, il convient de soumettre la candidature de Me Laurence Sarrazin au Comité de parents;

**ATTENDU QUE** d'ici le retour de consultation et la nomination de Me Sarrazin à titre de substitut, il est requis de nommer Me Sarrazin à titre intérimaire, afin de permettre le traitement des dossiers en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de Mme Gasc;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale et de la Secrétaire générale;

**ATTENDU** la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

**ATTENDU QUE** le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation;

**ATTENDU QUE** le retour de cette consultation a été fixé au 25 novembre 2022;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance du dossier et apporter leurs commentaires et recommandations;

**IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Miron**, secondée par monsieur Luc Michaud, et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents d'adopter la nomination de **Me Laurence Sarrazin** pour la fonction de substitut intérimaire au Protecteur de l'élève du Centre de services scolaire Marguerite Bourgeoys,

**(Proposé par madame Nathalie Miron – secondée par monsieur Luc Michaud - Proposition adoptée à l'unanimité)**

## **6.2. ÉCOLES GENTILLY, LAJOIE, SAINT-LOUIS ET SAINT-RÉMI – OUVERTURE DE GROUPES DE MATERNELLE 4 ANS (Retour : 25 novembre 2022)**

La coordonnatrice du sous-comité mandaté pour l'étude préliminaire de la consultation relative à l'ouverture de groupes de maternelle 4 ans dans les écoles Gentilly, Lajoie, Saint-Louis et Saint-Rémi présente les recommandations proposées par son équipe de travail.

Les membres du CP se penchent sur la consultation leur étant soumise.

**(CP/22-11/04)**

**ATTENDU QUE** par sa résolution #CA22/23-08-012 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 30 août 2022, il a été adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès des conseils d'établissement des écoles Gentilly, Lajoie, Saint-Louis et Saint-Rémi ainsi qu'auprès du Comité de parents et du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

**ATTENDU QUE** l'article 37.2 de la Loi de l'instruction publique édicte que le conseil d'établissement de l'école doit être consulté lors de l'ouverture d'un groupe de maternelle 4 ans;

**ATTENDU QUE** le plan de déploiement présenté au MEQ mentionne que le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys devra ouvrir 7 groupes au sein de ses établissements pour la rentrée scolaire 2023-2024;

**ATTENDU QUE** les écoles sélectionnées sont Gentilly, Lajoie, Saint-Louis et Saint-Rémi;

**ATTENDU QUE** ces écoles ont l'espace suffisant pour accueillir les élèves de leur territoire d'appartenance, maintenir les points de service et ouvrir des classes de maternelle 4 ans;

**ATTENDU QUE** ces ouvertures de classe doivent faire l'objet d'une consultation auprès des conseils d'établissement des écoles sélectionnées, du Comité de parents et du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

**ATTENDU** la recommandation de la direction du service de l'organisation scolaire et de la direction générale;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification;

**ATTENDU QUE** le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation;

**ATTENDU QUE** le retour de cette consultation a été fixé au 25 novembre 2022;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance du dossier, des commentaires des membres du CÉ des écoles Gentilly, Saint-Louis et Saint-Rémi et apporter leurs commentaires et recommandations;

**ATTENDU QUE** les conseils d'établissement des écoles Gentilly, Saint-Louis et Saint-Rémi sont favorables à l'ouverture de groupes de maternelle 4 ans au sein de leurs écoles, sous réserve de quelques recommandations, mais que le conseil d'établissement de l'école Lajoie n'a pas fait connaître son intention ou ses recommandations au Comité de parents;

**IL EST PROPOSÉ par madame Martine Riendeau et RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents d'adopter l'ouverture de groupes de maternelle 4 ans dans les écoles Gentilly, Lajoie, Saint-Louis et Saint-Rémi telle que présentée par le Service de l'organisation scolaire du CSSMB, avec les recommandations suivantes :

- **QU'IL** soit prévu l'aménagement d'une toilette dans les classes de maternelle 4 ans;
- **QU'IL** soit prévu la construction de modulaires dans la cour d'école étant adaptés aux maternelles 4 ans;
- **QUE** les classes soient fournies convenablement (ressources matérielles et pédagogiques) et puissent bénéficier de tout le financement disponible auprès du Ministère dès l'ouverture d'un groupe de maternelle 4 ans, et



ce, peu importe si le nombre d'élèves inscrits n'atteint pas la capacité maximale;

- **QUE** la fratrie d'un enfant déjà scolarisé dans les écoles Gentilly, Lajoie, Saint-Louis et Saint-Rémi bénéficie d'une admission préférentielle;
- **QU'IL** soit tenu compte, lors de l'ouverture des groupes de maternelle 4 ans, des recommandations qui ont été formulées dans le cadre du projet pilote visant les EHDAA en classe maternelle 4 ans et que ces recommandations soient appliquées;
- Quant à l'école Gentilly, **QU'ELLE** s'assure que la création d'une classe de maternelle 4 ans n'ait pas pour effet de séparer les élèves du premier cycle (première et deuxième année).

**(Proposé par madame Martine Riendeau – Proposition adoptée à l'unanimité)**

### **6.3. ÉCOLE VICTOR-THÉRIEN – MODIFICATION D'UN ACTE D'ÉTABLISSEMENT (Retour : 16 décembre 2022)**

Les membres du CP conviennent de répondre à cette consultation en décembre prochain.

### **6.4. CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES DE LASALLE – MODIFICATION À L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT (Retour : 16 décembre 2022)**

Les membres du CP conviennent de répondre à cette consultation en décembre prochain.

## **7. SUIVIS ET INFORMATIONS**

### **7.1. CONGRÈS ANNUEL EN LIGNE DE L'INSTITUT TA (22, 23 et 24 mars 2023 – début des inscriptions : 1<sup>er</sup> novembre 2022)**

Madame la vice-présidente mentionne que l'Institut TA tient chaque année un congrès où sont présentées diverses conférences. Elle indique qu'une quinzaine de membres du CP, en moyenne, assiste à ce congrès aux frais du comité. Madame la présidente confirme que le budget du CP permet d'envoyer un certain nombre de ses membres au congrès. Elle ajoute que la trésorerie du CP pourra évaluer le nombre de participants maximum pouvant être inscrits à ses frais au congrès en fonction du budget disponible et de ses prévisions budgétaires. Elle indique que le congrès annuel de l'Institut TA sera présenté en ligne.

Un délégué ayant assisté au congrès lors des deux années précédentes relate que différents sujets y sont traités durant trois jours. Environ 60 conférences sont présentées virtuellement. Il est possible de les réécouter pendant un mois. Il ajoute que le congrès traite de sujets en lien avec les troubles d'apprentissage. Le délégué souligne qu'il est possible de regarder ultérieurement une conférence ayant été présentée simultanément avec une autre intéressant le participant.

Madame la vice-présidente indique que le CP rembourse les frais d'inscription de ses délégués et de ses substituts pour ce congrès virtuel. Un délégué demande si les conférences mises en ligne sont accessibles à tous les membres du CP. Il est répondu que ce n'est pas le cas afin d'éviter qu'une seule personne ne s'inscrive pour le bénéfice d'un groupe.

Un délégué ayant également assisté deux fois au congrès soutient que d'intéressantes conférences sont présentées pour le parent d'un enfant éprouvant une difficulté d'apprentissage ou désirant bonifier son apprentissage. Il ajoute qu'il

est demandé, chaque année, au participant de communiquer un petit résumé des conférences auxquelles il a assisté, ainsi que la documentation les ayant illustrées, afin d'en faire bénéficier les autres membres du CP.

Un délégué déclare que des membres du CCSÉHDAA pourraient être invités à se joindre aux participants du CP, advenant qu'ils soient moins de 10, afin de profiter du tarif préférentiel. Madame la vice-présidente confirme que le tarif préférentiel reste valide pour les groupes de 10 participants, même en s'inscrivant plus tard. Le délégué souligne que le membre du CCSÉHDAA doit payer son inscription et attendre d'être remboursé par le CSSMB.

Il est mentionné que la durée des conférences varie entre 60 et 120 minutes. Le congrès dure trois jours, de 8 heures à 16 heures. Un délégué précise que le participant peut choisir ses conférences et qu'il ne s'agit pas d'une participation intensive. Il ajoute que certaines conférences sont très spécialisées et que les parents ne seront pas intéressés par l'ensemble des formations. Un délégué prévient qu'il est préférable de vérifier quelles conférences ne seront pas rediffusées. Il ajoute que c'est le cas pour certaines.

## **7.2. RENCONTRE DES PRÉSIDENTES ET VICE-PRÉSIDENTES DES CP À LA FCPQ (3 novembre 2022)**

Madame la présidente a assisté à la première rencontre 2022-2023, de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ), des présidences et vice-présidences de CP. Il fut question des priorités de la FCPQ : le service éducatif pour tous les élèves, assurer la protection des élèves, connaître nos pouvoirs, donner confiance aux parents, respecter les lois, reddition de compte sur les données en lien avec la qualité de l'air et avec le plomb dans l'eau, etc. Elle indique que les prochaines rencontres des présidences et vice-présidences sont fixées aux 19 janvier et au 30 mars 2023.

Madame Naim signale qu'il fut également question de l'article 193.0.1 de la [Loi sur l'instruction publique \(LIP\)](#) stipulant :

*« À la demande du comité de parents, le Centre de services scolaire transmet aux parents tout document que le comité de parents leur adresse. Le Centre de services scolaire transmet également au comité de parents tout document qu'un parent souhaite lui faire parvenir ».*

Madame la présidente annonce une nouveauté, à savoir que trois agents assureront la liaison entre le CP et la FCPQ. Madame la vice-présidente rappelle que le CP avait formé un sous-comité, il y a deux ans, suite à la dissociation du CSSDM et de trois autres CSS de la FCPQ. Elle mentionne que le CP s'était posé la question s'il désirait demeurer avec la FCPQ ou rejoindre le Regroupement des comités de parents autonomes du Québec. Il fut convenu de rester affilié à la FCPQ et d'y augmenter la représentativité du CP du CSSMB en y étant plus actif. Madame Robitaille souligne que le CP du CSSMB était représenté par monsieur Gnahoua Zoabli sur le Comité d'éthique et de déontologie de la FCPQ en 2021-2022.

## **7.3. ALLOCATION POUR FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE GARDIENNAGE (projet de résolution)**

Madame la présidente signale que le CSSMB alloue un montant de 36 000 dollars annuellement au CP pour son fonctionnement. Elle indique qu'une partie du budget du CP sert à rembourser les frais de déplacement des membres aux séances ainsi que les frais de gardiennage occasionnés par la tenue de celles-ci.

Il est mentionné qu'un reçu doit être présenté afin de bénéficier du remboursement pour les frais de gardiennage. Un spécimen de reçu est disponible sur la page Teams du CP (dossier « Trésorerie »). Un délégué précise que la garde

doit avoir été effectuée par une personne n'étant pas membre de la famille du demandeur afin de bénéficier du remboursement.

Un vote secret est demandé afin de déterminer le montant qu'allouera le CP aux membres, en 2022-2023, pour le remboursement de leurs frais de déplacement. Il est convenu, majoritairement, d'allouer un montant de 15 dollars aux membres du CP pour le remboursement de leurs frais de déplacement aux séances.

Un vote secret est demandé afin de déterminer le montant qu'allouera le CP aux membres, en 2022-2023, pour le remboursement de leurs frais de gardiennage. Il est convenu, majoritairement, d'allouer un montant maximum de 60 dollars aux membres du CP pour le remboursement de leurs frais de gardiennage.

**(CP/22-11/05)**

**ATTENDU QUE** le Comité de parents dispose d'un budget de fonctionnement ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame **Raymonde Gomis** et **RÉSOLU** à l'unanimité, par les membres du CP, que le Comité de parents, pour l'année scolaire 2022-2023 :

- alloue un montant de **quinze dollars (15 \$)** par séance à chaque membre présent à titre d'allocation pour frais de déplacement aux séances ou aux activités, tel que défini à la *Politique et cadre de gestion budgétaire du CP*;
- n'alloue aucun montant de frais de covoiturage;
- rembourse des frais de gardiennage d'un **maximum de soixante dollars (60 \$), par réunion tenue en virtuel ou en présentiel**, sur présentation d'un reçu, conformément à la *Politique et cadre de gestion budgétaire du CP*.

**(Proposé par madame Raymonde Gomis – Proposition adoptée à l'unanimité)**

**7.4. SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES (projet de résolution)**

**(CP/22-11/06)**

**ATTENDU** qu'un compte de banque est ouvert pour le compte du Comité de parents du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys;

**ATTENDU QUE** des chèques devront être émis au cours de 2022-2023;

**IL EST PROPOSÉ** par madame **Anne-Marie Robitaille** et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du CP que quatre (4) personnes membres de l'exécutif soient autorisées à signer les effets bancaires de ce compte : mesdames **Tania Naim**, présidente, **Anne-Marie Robitaille**, vice-présidente, **Mireille-Épiphanie Tchiako**, secrétaire, **Marie-Hélène Leclerc**, trésorière; et que deux (2) signatures soient requises lors de l'émission d'un chèque, dont obligatoirement celle de madame **Marie-Hélène Leclerc**, trésorière.

**(Proposé par madame Anne-Marie Robitaille – Proposition adoptée à l'unanimité)**

**7.5. PLOMB DANS L'EAU DES ÉCOLES**

Madame la présidente mentionne avoir demandé à l'expert du CSSMB de visiter le CP afin de donner davantage d'informations aux parents relativement au dossier du plomb dans les écoles (échéancier, consignes du ministre, ce qui a été fait, etc.). Elle soutient que sa visite serait nécessaire, surtout considérant le grand nombre de nouveaux parents siégeant au CP. Elle ajoute que le CX a ensuite décidé de proposer la création d'un sous-comité chargé de ce dossier aux membres du CP. Madame Naim indique avoir reçu comme réponse de Maître Marie-Josée Villeneuve (DGA et Secrétaire générale du CSSMB) que monsieur Marc Bisson ne

serait pas disponible pour la séance du CP du 16 novembre 2022. Madame la DGA a également confirmé que le CSSMB est en tout point conforme aux prescriptions du ministère de l'Éducation. Lors de sa visite du CP, en décembre prochain, monsieur Dominic Bertrand (DG du CSSMB) pourra de nouveau expliquer toutes les démarches faites par le CSSMB pour s'assurer d'une qualité d'eau conforme aux prescriptions. Maître Villeneuve a indiqué que monsieur Bertrand sera en mesure de répondre aux questions des membres du CP à ce sujet.

Madame la présidente suggère d'attendre la visite de monsieur Bertrand du mois de décembre prochain et qu'il ait répondu à toutes les questions et demandes de clarification des membres, avant de créer un sous-comité. Les membres du CP en conviennent.

Un délégué mentionne avoir soumis une demande d'accès à l'information au CSSMB en demandant le fichier à jour et les dates précises pour le remplacement de la tuyauterie et de la robinetterie pour tous les points d'eau ayant été ciblés pour être remplacés. Madame la présidente indique que ces informations seront déposées sur la page Teams du CP aussitôt celles-ci reçues. Le délégué déclare que le CP sera en mesure de soumettre des questions précises à monsieur Bertrand sur la base des informations qui auront été communiquées.

## **7.6. FORMATION DU MEQ**

Madame la présidente rappelle aux membres du CP de s'assurer que les nouveaux membres de leurs CÉ (parents et membres du personnel) ont bien suivi la formation du MEQ.

## **7.7. ACTUALITÉ DANS LES ÉCOLES CONCERNANT LES RÉSEAUX SOCIAUX**

Madame la présidente indique qu'un sous-comité a travaillé, en 2021-2022, sur l'élaboration d'un projet de résolution en lien avec l'actualité dans les écoles concernant les réseaux sociaux. Un délégué ayant fait partie des membres de ce sous-comité évoque le contexte ayant mené à sa création. Il rappelle que des menaces, liées à des écoles secondaires, furent proférées sur les réseaux sociaux. Des écoles ont été fermées et des interventions policières ont été menées dans huit établissements. Le sous-comité s'est penché sur cette actualité. Le projet de résolution du sous-comité n'a pas pu être adopté en juin dernier, faute de quorum. Le délégué procède à la lecture des recommandations du sous-comité.

Les membres du CP réagissent aux recommandations leur étant présentées et procèdent à de nombreux échanges. Plusieurs suggestions sont mises sur la table.

### **7.7.1. Résolution**

Il est convenu de reporter l'adoption du projet de résolution au mois de décembre prochain. Entre-temps, certains paragraphes du projet pourront être ajustés en tenant compte des commentaires émis par les membres du CP.

## **7.8. RÈGLEMENT DES RAPPORTS ANNUELS – GABARIT CÉ**

Madame la vice-présidente mentionne que les CÉ doivent annuellement rédiger un Rapport annuel. Suivant une décision ministérielle, un nouveau gabarit de Rapport annuel était supposé être disponible l'année passée. Le CSSMB a décidé qu'il conserverait les bilans ayant été déposés l'an passé et qu'ils ne seraient pas à refaire. Madame Robitaille indique que le règlement sur les rapports annuels sera déposé sur la page Teams du CP. Elle ajoute que le prochain rapport sera plus spécifique.

Une courte pause a été accordée aux membres du comité à 21 heures 22 – Retour de la pause à 21 heures 30.

## **8. MOT DE LA PRÉSIDENTE**

### **8.1. CORRESPONDANCE**

Madame la présidente n'a aucune correspondance particulière à signaler, mis à part une concernant l'Île-des-Sœurs dont il fut question au point 3.

## **9. MOT DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA**

Le CCSÉHDAA a tenu sa dernière rencontre, le 15 novembre dernier. Madame Katherie Rochette mentionne qu'il y fut question de la conférence traitant des plans d'intervention. Elle indique que la coordonnatrice du Comité intégration et conférences du CP devra contacter madame Anne-Lyse Levert, directrice adjointe (SRÉ – Adaptation scolaire) pour lui signaler l'intérêt du CP et pour voir si d'autres sujets intéressants pourraient être présentés par des membres du personnel du CSSMB.

## **10. MOT DE LA CONSEILLÈRE ÉHDAA**

Madame Raymonde Gomis mentionne que les membres du CCSÉHDAA ont également discuté du congrès annuel de l'ITA. Elle soutient qu'il fut question de faire une convention, comme par les années précédentes, pour que les frais d'inscription soient payés par la trésorerie. Elle ajoute que cela évitera que le membre s'inscrive avant décembre afin de bénéficier du rabais de 100 dollars. Madame Rochette souligne qu'elle est la trésorière du CCSÉHDAA et qu'elle s'entendra avec la trésorière du CP. Elle ajoute que les membres du CX discuteront du congrès de l'Institut TA pour voir comment fonctionner.

Madame Gomis signale que le CCSÉHDAA a demandé à ce que soit à nouveau offerte la conférence traitant des plans d'intervention. Elle soutient qu'on est censé présenter cette conférence avant la période des bulletins afin que les parents dont l'enfant a un plan d'intervention puissent comprendre quels sont les outils disponibles pour pouvoir mieux les accompagner.

Madame la conseillère déclare avoir également proposé d'ajouter une conseillère ÉHDAA provenant du secondaire. Elle soutient que cela serait plus équitable car la réalité est différente. Elle ajoute que la manière dont est appliquée le plan d'intervention au secondaire n'est pas toujours la même qu'au primaire. Elle mentionne qu'il y aura une continuité au primaire en raison des trois répondants mais qu'on ne sait souvent pas, au secondaire, quel outil appliquer lorsqu'il y a un passage. Elle déclare que les parents ayant un enfant doué doivent réaliser qu'il faut demander à madame Anne-Lyse Levert (directrice adjointe au SRÉ – Adaptation scolaire) comment trouver des outils pour le stimuler s'ils n'ont pas forcément envie qu'il aille dans un programme enrichi. Madame Gomis soutient qu'il faut que les parents comprennent qu'un enfant ayant des besoins particuliers n'est pas différent.

## **11. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES**

### **11.1. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES**

Madame Raymonde Gomis propose de rejoindre madame Annie Arsenault au sein du Comité intégration et conférences.

**(CP/22-11/07)**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Katherie Rochette et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du CP d'adopter la participation de madame Raymonde Gomis au sein du Comité intégration et conférences 2022-2023.

**(Proposé par madame Katherie Rochette – Proposition adoptée à l'unanimité)**

## **12. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INNOVATION ET COMMUNICATION**

### **12.1. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ INNOVATION ET COMMUNICATION**

Madame Marcelo-Vidal mentionne avoir débuté l'élaboration d'un document Powerpoint pour les nouveaux membres avec les plus grandes lignes. Elle a aussi été consulter la [page web du CP](#). Madame Marcelo-Vidal indique qu'elle va étudier comment y ajouter des informations pertinentes. Elle déclare espérer être en mesure de présenter son document Powerpoint aux membres du CX afin de le soumettre ensuite aux membres du CP.

Elle mentionne que plusieurs nouveaux membres ont fait leur entrée au CP et qu'ils pourraient être intéressés pour eux de recevoir des petits résumés de problématiques associées à certains sujets. Elle estime que cela pourrait sauver du temps durant les séances.

Madame Marcelo-Vidal évoque l'idée de créer des formulaires (ex : Forms) pour les membres étant un peu plus hésitants à poser des questions.

Madame la présidente invite les membres intéressés à rejoindre le Comité Innovation et Communication à se proposer.

Un délégué mentionne que tous les membres des CÉ doivent suivre la formation du ministère de l'Éducation. De petites fiches expliquent ce qu'est le budget, quels sont les frais chargés aux parents, etc. Il propose de créer des fiches pour chaque sujet récurrent. Il soutient qu'on pourrait former un sous-comité formé des membres les plus expérimentés afin d'élaborer ces fiches. Il ajoute que ces fiches pourraient être communiquées aux membres lors de consultations afin d'expliquer ce sur quoi ils auront à se prononcer. Le délégué se propose afin d'élaborer la première fiche.

Un délégué déclare que la page web du CP a récemment été changée et qu'elle n'est pas visible. Il soutient que cette page n'est pas seulement importante pour le CP mais aussi pour les autres parents voulant avoir accès à de l'information ou voulant connaître la date des rencontres. Il déclare que les informations relatives au CP devraient être placées sur la page d'accueil et pas dans les onglets.

Madame la présidente annonce qu'il sera redemandé aux membres intéressés à joindre ce comité de se manifester en décembre prochain.

## **13. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT**

Madame Anne-Hortense Ebena résume la rencontre du Comité consultatif de transport du 8 novembre 2022.

Il fut question du budget 2021-2022. Madame Ebena mentionne qu'il reste un surplus de 36 000 dollars, à cause de la non-réclamation de remboursement de certains parents d'élèves ayant droit au transport scolaire, mais qui prennent plutôt le transport en commun. La totalité de ces 36 000 dollars demeure intacte en raison de la pénurie de

chauffeurs. Par ailleurs, la moitié de cette somme sera retournée au ministère de l'Éducation.

Concernant le budget 2022-2023, madame Ebena déclare que le CSSMB a un budget de 20 889 000 dollars, selon les prévisions actuelles du ministère qui pourrait bonifier la mise en place des mesures. Cependant, le CSSMB a gardé une marge de manœuvre de 50 000 dollars. Cette somme pourrait aider au niveau du coût d'une berline mise à la disposition des nouveaux élèves arrivant en cours d'année scolaire.

Madame Ebena évoque les ajustements pour l'année 2022-2023, soit environ 1 000 dollars par autobus et berline. Les 50 000 dollars actuels disponibles incluent les réclamations des transporteurs en cours d'année, notamment pour des véhicules récents et des autobus scolaires électriques.

Madame Ebena annonce que le contrat des transporteurs scolaires a été signé la veille de la rentrée scolaire.

Elle déclare que la pénurie de chauffeurs représente actuellement une barrière pour les transporteurs. Elle ajoute que ces derniers sont pénalisés par le CSSMB selon les clauses du contrat.

Madame Ebena relate que certains transporteurs n'ont pas l'option de la tablette de bord dans leurs véhicules. Elle ajoute qu'ils sont pénalisés par le CSSMB.

Madame Ebena indique que madame Nathalie Provost, directrice (Service de l'organisation scolaire et Service du transport) suggère la tenue de quatre autres rencontres en 2022-2023, en janvier, avril, mai et juin.

Un délégué mentionne que les membres du CP ont parlé du transport adapté lors de la séance du CP du mois d'octobre dernier. Un parent avait souligné un problème car il n'y avait pas droit étant donné qu'il n'était qu'à 600 mètres. Il ajoute qu'il y a aussi le transport adapté pour les élèves qui sont en classes régulières, comme les autistes qui sont parfois pris avec le transport en commun. Il déclare que c'est toute une histoire pour obtenir la carte spéciale afin de bénéficier d'un transport adapté de la STM. Il soutient penser qu'il va falloir regarder ce que l'on fait avec le transport adapté. Il affirme qu'il faut qu'il y ait une entente entre le CSSMB et la STM pour que les élèves n'ayant pas droit au transport scolaire et qui ne sont pas capables de voyager seuls. Il ajoute qu'il n'y a pas de politique au secondaire s'appliquant pour les élèves à besoins particuliers, comme c'est le cas au primaire. Madame Ebena demande au délégué de lui faire parvenir sa question afin qu'elle la soumette au Comité consultatif de transport lors de sa prochaine rencontre.

## **14. MOT DU DÉLÉGUÉ 1 À LA FCPQ**

Madame Hala Jawlakh indique qu'elle a assisté, en compagnie de mesdames Eshaghpour, Nugent et Ménard à une formation de la FCPQ afin de connaître leur rôle. Elle ajoute que les représentants du CP ont discuté du plan pour cette année. Ils ont décidé de se partager les tâches afin que tout le monde participe, incluant les substituts. Madame Jawlakh déclare que, de cette façon, tous les représentants du CP seront formés pour les années qui viennent et pourront en faire davantage à quatre plutôt qu'à deux. Une rencontre avec monsieur Zoabli, délégué 1 à la FCPQ en 2021-2022, va être organisée afin d'assurer une continuité.

Madame Jawlakh indique que le Conseil général se tiendra le 19 novembre prochain. Elle y assistera avec madame Eshaghpour. Elle déclare qu'un horaire a été établi afin que les substituts puissent également assister à un Conseil général durant l'année scolaire. Elle mentionne que cela permettra à tous les représentants du CP de participer.

Madame Jawlakh signale que des élections se tiennent tous les ans à la FCPQ. Malheureusement, le CP du CSSMB n'est pas éligible cette année pour l'exécutif de la FCPQ. L'exécutif choisit les membres par région et la région du CSSMB n'est pas en élection. Par

contre, un poste de substitut pour le comité d'éthique et de déontologie est en élection. Madame Jawlakh mentionne qu'il fallait faire parvenir une candidature à la FCPQ avant le 3 novembre et qu'une résolution du CP était requise pour l'appuyer. Elle souligne que le CP n'a pas été en mesure de produire cette résolution car ses membres ne se rencontrent que pour la première fois depuis l'élection de ses représentants à la FCPQ. Madame Jawlakh déclare qu'il faudra, l'année prochaine, que le CP ajoute un point à l'ordre du jour de sa rencontre du mois d'octobre afin de permettre à ses membres de se présenter en adoptant des résolutions. Elle ajoute que les élections en lien avec l'exécutif de la FCPQ devraient concerner notre région l'an prochain.

Madame Jawlakh signale que la FCPQ n'a reçu aucune candidature pour le poste en élection et dit imaginer que les autres CP ont vécu le même problème que celui du CSSMB.

Madame Jawlakh évoque les sujets à l'ordre du jour du prochain Conseil général de la FCPQ. Elle mentionne que les sujets seront traités autour de tables rondes. Elle mentionne que ce qui y sera dit servira à la FCPQ dans les avis qu'elle donnera, dans ses interventions avec le ministère, etc.

Lors du prochain Conseil général, les représentants des CP seront invités à partager leur vision de leur expérience du dîner à l'école. Le protecteur national de l'élève fera une présentation. Il sera question du nouveau programme de culture et citoyenneté québécoise ([programme primaire](#) et [programme secondaire](#)) qui remplace le programme d'éthique et de culture religieuse. Les membres de la FCPQ parleront aussi des éléments manquants pour s'assurer que les élèves reçoivent les services selon leurs besoins réels, que les élèves soient en sécurité à l'école, que les instances de participation parentale puissent exercer leur rôle pour assurer la réussite des élèves et que les parents se sentent confiants dans l'accompagnement de leurs enfants vers la réussite. Madame Jawlakh invite les membres du CP à lui faire parvenir leurs éventuelles questions et commentaires qu'elle pourra soumettre à la FCPQ.

#### **14.1. NOMINATION POUR LE COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA FCPQ**

Madame Elham Eshaghpour indique son intérêt à soumettre sa candidature pour le poste de substitut au comité d'éthique et de déontologie de la FCPQ.

**(CP/22-11/08)**

**ATTENDU QUE** la Fédération des Comités de Parents du Québec (FCPQ) tiendra des élections sur le parquet lors d'une Assemblée générale extraordinaire, le 19 novembre 2022, en marge de son Conseil général pour le poste du substitut C au Comité d'éthique et de déontologie;

**Il est proposé par madame Hala Jawlakh**, secondée par madame Raymonde Gomis, et résolu à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter et de recommander la candidature de madame **ELHAM ESHAGHPOUR** pour le poste du substitut C du Comité d'éthique et de déontologie de la FCPQ.

**(Proposé par madame Hala Jawlakh, secondée par madame Raymonde Gomis – Proposition adoptée à l'unanimité)**

### **15. MOT SUR LA DERNIÈRE SÉANCE DU CA**

Le point est reporté. Madame la présidente souligne que des membres du CX assisteront aux séances du CA afin de pouvoir en rapporter les propos au CP.



## **16. MOT DE LA TRÉSORERIE**

### **16.1. POLITIQUE ET CADRE DE GESTION BUDGÉTAIRE DU CP**

Un délégué indique que la Politique et le cadre de gestion budgétaire du CP doit être adoptée chaque année. Le point est reporté en décembre prochain afin de permettre aux membres du CP de faire connaissance du document.

### **16.2. BILAN FINANCIER DU CP**

Le point est reporté en décembre prochain. Un document présentant le bilan financier 2021-2022 du CP sera alors présenté pour adoption.

### **16.3. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022-2023 DU CP**

Madame la trésorière évoque ses prévisions budgétaires pour l'année scolaire 2022-2023.

Madame la présidente signale que le montant restant disponible à la fin de l'année scolaire est retourné au CSSMB.

Madame la vice-présidente demande à madame la trésorière de préparer des documents présentant relatifs au bilan financier 2021-2022 et aux prévisions budgétaires 2022-2023 afin qu'ils soient présentés pour adoption aux membres du CP en décembre prochain.

## **17. VARIA**

Aucun point n'a été traité en Varia.

## **18. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE – (15 décembre 2022)**

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 22-heures 15.



Madame Tania Naim,  
Présidente 2022-2023 du Comité de parents



Monsieur Rudi Maghuin  
Secrétaire aux minutes